



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**RAPPORT SEMESTRIEL DE SURVEILLANCE
DES SERVICES DE PAIEMENT ADOSSES
A LA MONNAIE ELECTRONIQUE**

Juin 2019



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT SEMESTRIEL DE SURVEILLANCE DES SERVICES DE PAIEMENT ADOSES A LA MONNAIE ELECTRONIQUE

Juin 2019

TABLE DES MATIÈRES

I. FAITS MARQUANTS.....	3
II. ACTIVITES DE MONNAIE ELECTRONIQUE.....	3
II.1 Évolution de la volumétrie et de la valeur des opérations.....	3
II.2 Évolution des transactions transfrontalières	4
II.3 Analyse de la fraude et des dispositifs de prévention et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	4
II.4 Mesures prises par les émetteurs.....	4
III. ACTIVITES DE TRANSFERT RAPIDE D'ARGENT DANS L'UEMOA.....	4

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la surveillance des activités de monnaie électronique et de transfert rapide d'argent dans l'UEMOA au cours du premier semestre de l'année 2019. Il est élaboré sur la base notamment :

- de l'analyse des risques inhérents aux services innovants de monnaie électronique soumis à la BCEAO ;
- de l'exploitation des données relatives à la volumétrie, aux incidents et aux fraudes liées aux services de paiement adossés à la monnaie électronique ;
- des activités de transfert rapide d'argent.

Il est structuré autour des points ci-après :

- faits marquants ;
- activités de monnaie électronique dans l'UEMOA ;
- activités de transfert rapide d'argent.

I. FAITS MARQUANTS

Au cours du premier semestre 2019, l'activité de surveillance des services de paiement adossés à la monnaie électronique et de transfert rapide d'argent a été notamment marquée par :

- la mise en place d'un dispositif de veille : il est placé en amont de la surveillance des services de paiement adossés à la monnaie électronique en vue de la collecte et de l'analyse des meilleures pratiques, standards, produits, solutions et risques émergents concernant l'activité d'émission de monnaie électronique ;
- l'élaboration d'une cartographie sectorielle des risques des services de paiement adossés à la monnaie électronique : elle constitue un cadre harmonisé d'identification, de cotation et de hiérarchisation des risques inhérents aux services de paiement adossés à la monnaie électronique. Elle sera également utilisée comme un référentiel d'appréciation de l'adéquation des dispositifs de gestion des risques mis en œuvre par les prestataires de services de paiement ;
- l'élaboration d'un annuaire des services de transfert rapide d'argent dans l'Union : il vise un recensement exhaustif des offres de services de transfert rapide d'argent dans l'UEMOA en vue de la surveillance de ces services.

II. ACTIVITES DE MONNAIE ELECTRONIQUE

II.1 Évolution de la volumétrie et de la valeur des opérations

Au premier semestre 2019, le nombre de transactions via les comptes de monnaie électronique s'est établi à 583,36 millions représentant un montant de 6 203,20 milliards de francs CFA contre 430,74 millions transactions pour une valeur de 5 345,90 milliards de francs CFA au second semestre 2018, soit un accroissement de 35,43% en volume et de 16,04% en valeur. Cette progression enregistrée au niveau de tous les opérateurs traduit l'adhésion continue des populations aux services de paiement adossés à la monnaie électronique et s'explique par le renforcement des réseaux de distribution déployés dans l'Union par les EME.

II.2 Évolution des transactions transfrontalières

A l'instar des précédents semestres, les transactions transfrontalières sont portées par les corridors impliquant le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali et s'expliquent essentiellement par :

- les effets de la campagne agricole du café-cacao en Côte d'Ivoire ;
- la diversification de l'offre de services.

L'analyse détaillée des opérations intra-UEMOA est retracée en annexe.

II.3 Analyse de la fraude et des dispositifs de prévention et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Au premier semestre 2019, des cas de fraudes ont été enregistrés. Les modes opératoires utilisés par les fraudeurs portent sur :

- le fractionnement des dépôts des clients par les distributeurs pour accroître leurs commissions évaluées en fonction du nombre de transactions ;
- le détournement des commissions des opérations de retrait d'espèces par les distributeurs ;
- le fractionnement des paiements marchand par le client en vue de bénéficier des bonus de crédit téléphonique.

II.4 Mesures prises par les émetteurs

En vue de lutter efficacement contre la fraude et d'améliorer la protection des clients, les principales actions ci-après sont menées par les établissements de monnaie électronique :

- la coopération avec la police pour la résolution des cas de fraudes critiques ;
- la sensibilisation du personnel des établissements de monnaie électronique ;
- la réalisation de campagnes de communication à l'endroit du grand public par rapport à la protection des comptes de monnaie électronique et aux différentes formes d'arnaques ;
- le blocage des comptes des fraudeurs y compris ceux des distributeurs impliqués ;
- le renforcement de la sécurité des plate-formes techniques.

III. ACTIVITES DE TRANSFERT RAPIDE D'ARGENT DANS L'UEMOA

L'activité de transfert rapide d'argent au sein de l'UEMOA soulève les principales problématiques ci-après :

- la subrogation des opérateurs de services de transfert rapide d'argent aux prestataires habilités dans l'offre du service au public ;
- la compensation et le règlement en devise ou en franc CFA des transactions régionales ;
- le non-respect des plafonds réglementaires applicables aux opérations de transfert rapide d'argent ;
- la non-conformité aux exigences de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Dans ce contexte, il a été mis en place un dispositif spécifique de surveillance des services de transfert rapide d'argent. Cette surveillance des services de transfert rapide d'argent poursuit deux principaux objectifs à savoir :

- la conformité réglementaire des services notamment en matière de protection des fonds des consommateurs, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- l'efficacité ainsi que la sécurité organisationnelle, technique et financière en lien avec les préoccupations relatives à la lutte contre la fraude et la cybercriminalité ainsi que la réduction des coûts et la maîtrise des risques inhérents à l'activité.

En 2019, un annuaire des services de transfert rapide d'argent (STRA) permettant de recenser l'ensemble des initiatives dans l'Union a été élaboré.

Pour rappel, les prestataires habilités à offrir des services de transfert rapide d'argent dans l'Union sont notamment les intermédiaires agréés et les systèmes financiers décentralisés (SFD) ayant obtenu une autorisation à cet effet.

A cet égard, il ressort de l'analyse des données disponibles à fin 2018, que l'activité de transfert rapide d'argent dans l'Union est portée par soixante (60) acteurs, cinquante-trois (53) banques, cinq (5) SFD et deux (2) établissements financiers à caractère bancaire.

S'agissant de l'offre, on dénombre deux cent vingt-huit (228) services de transfert rapide d'argent dont :

- dix-huit (18) services intra-UEMOA ;
- deux cent-dix (210) services couvrant à la fois les périmètres intra et hors UEMOA.

Les transferts régionaux sont essentiellement portés par les systèmes financiers décentralisés et quelques banques dans le cadre de la diversification de leurs offres intra-réseaux tandis que les transferts internationaux relèvent des banques et des établissements financiers de paiement conformément aux exigences de l'article 2 du Règlement n°09 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA.

Annexe : Transactions intra-UEMOA

Conformément aux textes en vigueur dans l'UEMOA, les services de transferts transfrontaliers offerts par les établissements de monnaie électronique se limitent aux Etats membres de l'Union.

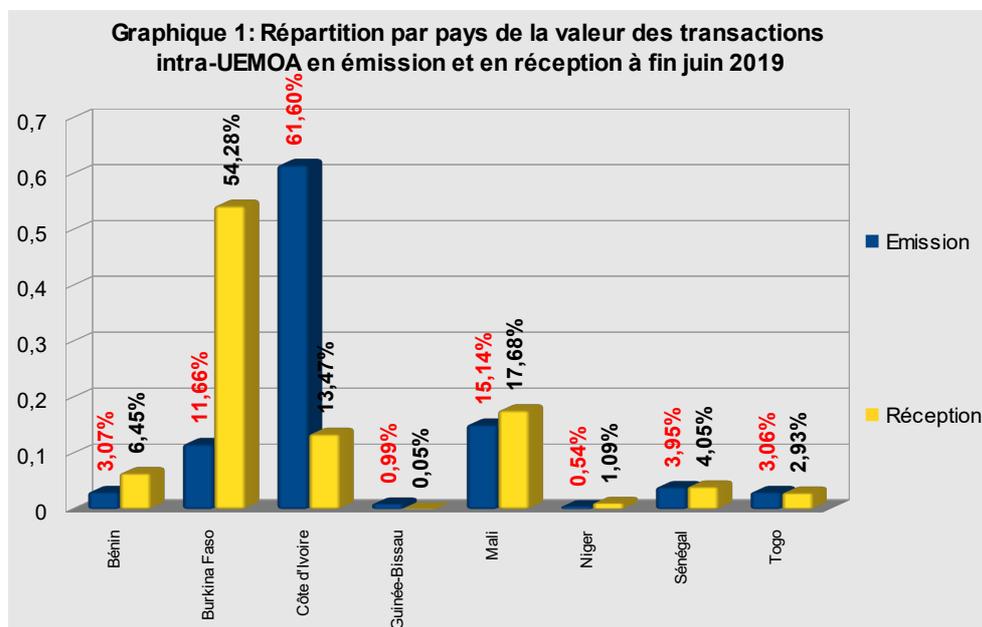
Sur une base trimestrielle, il ressort qu'à fin mars 2019, les opérations intra-UEMOA ont enregistré une progression de 10,79% en volume et de 29,50% en valeur soit 2,93 millions de transactions estimées à 156,12 milliards de francs CFA contre 2,41 millions de transferts d'un montant total de 120,56 milliards de francs CFA à fin décembre 2018. Au deuxième trimestre de l'année en cours, 3,03 millions d'opérations évaluées à 143,58 milliards de francs CFA ont été enregistrées.

Cette situation s'explique notamment par les effets de la campagne agricole du café-cacao en Côte d'Ivoire ainsi que par l'exploitation de nouveaux corridors bilatéraux de transferts intra-UEMOA et par la diversification de l'offre de services financiers adossés à la monnaie électronique.

A fin juin 2019, l'analyse détaillée des transferts intra-UEMOA en émission et en réception montre que la Côte d'Ivoire demeure le principal émetteur de transferts avec 61,60% de la valeur totale des transactions sous-régionales tandis que le Burkina Faso se positionne comme le principal récepteur avec 54,28% des transferts.

Ainsi, sur la période sous revue, la répartition de la valeur des transferts intra-UEMOA par corridor met en évidence les principaux corridors ci-après qui concentrent plus de 79,47% des opérations :

- Côte d'Ivoire-Burkina Faso : 51,62% ;
- Côte d'Ivoire-Mali : 17,42% ;
- Mali-Burkina Faso : 10,43%.



Source : BCEAO



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int